

**Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE
du vendredi 5 mars 2021 à 18 heures 30 (Salle polyvalente P. Bathiat)**

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h45

Présents : Maire : Michel Marien,

Adjoints : Jean-Pierre Bettiga, Philippe Mondet, Simone Beauvoir, Daniel Auxière,

Conseillers : Catherine Bouchot David, Marie-Hélène Bourdier, Gaëlle Fonde, Morgane Laulin, Hervé Ramin, Frédéric Touzain, Jocelyn Toton, Aline Tabardin Goigoux

Absents excusés : Jacques Parmentier, conseiller, ayant donné pouvoir

Assistait également à la séance : Nadine Martin, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Hervé Ramin

-Compte de gestion et compte administratif budget principal-

→ **Compte de gestion :**

Jean-Pierre Bettiga présente les résultats du compte de gestion. Ils sont conformes aux écritures comptables de Monsieur le Maire et le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

→ **Compte administratif :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif 2020 présenté par Monsieur Bettiga, dont les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement	:	577 340,30
Recettes de fonctionnement	:	666 813,99
<i>Résultat de fonctionnement</i>	:	<i>89 473,69</i>

Dépenses d'investissement	:	89 928,71
Recettes d'investissement	:	229 540,98
<i>Résultat d'investissement</i>	:	<i>139 612,27</i>

→ **Affectation du résultat :**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	:	89 473,69
Un excédent reporté de	:	0,00
Soit un excédent cumulé de	:	89 473,69

Un excédent d'investissement de	:	249 156,13
Un déficit des restes à réaliser de	:	289 968,00

Soit un besoin de financement de	:	40 811,87
----------------------------------	---	-----------

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017	:	89 473,69
Affectation complémentaire en réserve (1068)	:	40 811,87
Résultat reporté en fonctionnement (002)	:	48 661,82
Résultat d'investissement reporté (001)	:	249 156,13

Jean-Pierre Bettiga explique qu'il y a eu peu de dépenses en 2020 étant donné la situation particulière et le vote tardif du budget. Les charges de personnel représentent la part la plus importante des charges de fonctionnement avec 62%, cependant l'ensemble des dépenses restent maîtrisé. Les recettes sont en légère diminution du fait de la baisse de la DGF et de la crise sanitaire.

-Compte de gestion et compte administratif budget annexe-

→ Compte de gestion :

Jean-Pierre Bettiga présente les résultats du compte de gestion. Ils sont conformes aux écritures comptables de Monsieur le Maire et le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

→ Compte administratif :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif 2020 présenté par Monsieur Bettiga, dont les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement	:	8 730,54
Recettes de fonctionnement	:	20 515,80
<i>Résultat de fonctionnement</i>	:	<i>11 785,26</i>
Dépenses d'investissement	:	46 095,36
Recettes d'investissement	:	30 460,00
<i>Résultat d'investissement</i>	:	<i>-15 635,36</i>

→ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	:	11 785,26
Un déficit reporté de	:	2 056,14
Soit un excédent cumulé de	:	9 729,12
Un déficit d'investissement de	:	153 718,48
Un déficit des restes à réaliser de	:	4 474,00
Soit un besoin de financement de	:	158 192,48

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017	:	9 729,12
Affectation complémentaire en réserve (1068)	:	9 729,12
Résultat reporté en fonctionnement (002)	:	0,00
Résultat d'investissement reporté (001)	:	-153 718,48

-Créations de postes-

→ Compte tenu de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude à la promotion interne au grade d'attaché territorial, en date du 15 décembre 2020, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 15 mars 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette proposition, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire les crédits correspondants au budget.

→ Afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021 et remplissant les conditions nécessaires, Monsieur le Maire propose :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet 26 heures hebdomadaires, à compter du 15 mars 2021

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps non complet 26 heures hebdomadaires, à compter de la même date.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette proposition, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire les crédits correspondants au budget.

-Droit de préemption-

Monsieur Rélot rejoint la séance.

→ Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal lui a donné délégation pour exercer le droit de préemption au nom de la commune. Il a donc décidé de lancer la procédure de préemption sur ce bien et sollicité l'EPF Auvergne (Etablissement Public Foncier) pour conduire cette action par délégation du maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- prend acte de cette décision qui s'inscrit dans la démarche engagée et les projets envisagés.

- confirme la délégation du droit de préemption à Monsieur le Maire suivant la délibération du 25 mai 2020 et l'autorise à déléguer ce droit à l'EPF Auvergne à l'occasion de la vente des parcelles C 77 et 78 qui font l'objet de la DIA.

-DEVIS SDE03-

→ Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Renforcement réseau BT sur poste Les Côtes

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à :
24 000 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 1 711 euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

→ Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Dissimulation coordonnée du réseau de télécommunication

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 12 500 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 891 euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

→ Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Fourniture et pose de prises de courant

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :
2 434 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 2 434 euros lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputée sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

→ Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Fourniture et pose de 2 lanternes

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :
720 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 720 euros lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputée sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

-Ecole-

→ Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération d'approbation de l'avant-projet définitif de construction de l'école primaire et maternelle en date du 29 janvier 2021.

Il expose qu'il serait préférable afin de respecter au mieux le planning établi par l'architecte de lancer la consultation des entreprises avant la fin d'instruction qui peut être de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises avant la fin d'instruction du permis de construire.

-Infos-Communications-Questions-

→ Association pour Sarah : des boîtes à dons ont été achetées et réparties dans différents lieux : mairie, Sofama, Kiki et Minou, épicerie Etroussat, boulangerie Brout-Vernet.

→ Redynamisation du bourg : à l'initiative de Vichy Communauté l'étude a débuté avec le cabinet chargé du dossier. Une première réunion s'est tenue en mairie pour établir le diagnostic et les projets à court terme : cheminement piétons entre la mairie et le stade, parking pour les camping-cars, city stade derrière la mairie. Il ressort de ce premier contact une réflexion déjà avancée et cohérente. Plusieurs rencontres avec la population seront organisées pour cette démarche collective.

→ Camp ados : seulement 4 retours positifs ont été enregistrés. Il est envisagé de renvoyer le questionnaire avec un programme plus précis des activités possibles et d'élargir aux jeunes en classe de CM2 afin de les mobiliser pour les années à venir. Une réunion devrait être organisée avec le responsable de St Rémy en Rollat et la CAF.

→ Club de l'Amitié : Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier reçu du Président du Club de l'Amitié, sollicitant une subvention de 400 euros. Celle-ci permettrait de compenser la perte de cotisation des adhérents. Plusieurs conseillers précisent que plus de la moitié des adhérents ne sont pas domiciliés sur la commune. Frédéric Touzain considère qu'il est de la

volonté et de la responsabilité de ses adhérents d'assurer la pérennité de l'association. L'assemblée émet donc un avis défavorable à cette demande et un courrier en ce sens sera donc adresser à Monsieur Goulfert.

→ Travaux : l'entreprise Rougier a poursuivi ses plantations d'arbustes dans différents lieux de la commune (mairie, école, SOFAMA, chemin de randonnée au Creux des Renards). Il reste celles prévues au cimetière.

Des poubelles anti-feu ont été achetées pour la mise en œuvre du tri sélectif dans tous les services de la commune (mairie, école, accueil de loisirs, cantine, services techniques).

De nombreuses rectifications à la suite d'erreurs matérielles doivent être apportées au PLU. D'autres communes étant également concernées, et Vichy Communauté ne disposant pas de suffisamment de personnel, une consultation va être lancée pour désigner un cabinet chargé de ce dossier.

Le columbarium a été rééquilibré par l'entreprise ayant réalisé la pose. Une surveillance sera effectuée pour s'assurer de la stabilité sur le moyen et long terme.

Un rendez-vous est fixé le jeudi 11 mars avec l'ATDA pour la restitution de l'analyse des offres.

Le dossier de l'église est suivi par Jocelyn TOTON qui attends d'être recontacté par l'entreprise.

Un aménagement de l'entrée de la marnière doit être étudié pour la sécurité des usagers qui s'y rendront.

Le montage du barnum sera réalisé lundi 8 mars pour la demande d'homologation.

→ Animations : une réunion sera fixée pour les animations à venir et l'organisation de la communication.

Dans le cadre du Comité des fêtes Marie-Hélène Bourdier a proposé l'organisation d'une fête de la Saint-Jean qui pourrait se dérouler le samedi 26 juin.

Le dynamisme du petit marché du jeudi soir se poursuit.

Le maire lève la séance à 20h 45.